

devenir membres de ces deux organismes internationaux. Pendant les deux ans ou presque, où j'ai eu l'honneur de représenter le Canada auprès du Bureau des gouverneurs de ces deux organismes, d'autres pays en sont devenus membres.

J'aimerais maintenant, monsieur le président, faire quelques observations à propos de la question posée par l'honorable député de Welland, quant au barème suivant lequel la souscription accrue du Canada à ces deux organismes a été calculée. L'augmentation de base, comme je l'ai expliqué, est une augmentation générale de 50 p. 100 de la souscription au Fonds monétaire international, et une augmentation de 100 p. 100 de la souscription à la Banque internationale. En outre, un certain nombre de pays ont cherché à augmenter leurs souscriptions à l'un des deux ou aux deux organismes. Certains pays ont fait cela parce que dans leur cas ils estiment que les souscriptions primitives étaient trop faibles par rapport à leur importance grandissante dans le monde, notamment pour ce qui est des échanges internationaux, et dans chaque cas, c'était une question de choix individuel, de demande individuelle de la part de chaque pays intéressé. On ne contraint aucun pays à augmenter sa souscription au-delà du pourcentage fondamental de l'augmentation.

M. Benidickson: Cela serait fait par les administrateurs plus tard, n'est-ce pas?

L'hon. M. Fleming: D'abord, la mesure a été étudiée par les directeurs administratifs puis elle a fait l'objet d'un vote des gouverneurs. J'ai souligné qu'on n'a exercé aucune contrainte. Il s'est agi d'un choix libre de la part de chacun des pays qui ont cherché à obtenir une augmentation dépassant le taux général de l'accroissement. En tout, 17 pays ont obtenu la permission de souscrire plus largement qu'en fonction de l'augmentation générale.

Comme on s'y attendrait, l'augmentation peut-être la plus notable s'est produite dans le cas de la République fédérale d'Allemagne. Eu égard à l'importance croissante de l'Allemagne de l'Ouest dans l'économie et le commerce du monde, il n'est pas étonnant que sa souscription au Fonds monétaire international soit portée de 330 millions à 787.5 millions et sa souscription à la Banque internationale de 330 à 1,050 millions. Sa souscription à la Banque internationale est plus que triplée à sa demande et avec l'approbation des gouverneurs de la banque.

De même, le Japon a obtenu la permission d'augmenter sensiblement sa quote-part. Sa quote-part au Fonds monétaire international a été portée de 250 à 500 millions de dollars,

[L'hon. M. Fleming.]

et sa quote-part à la Banque internationale a été portée de 250 millions à 666 millions de dollars. Je pourrais citer d'autres chiffres. Les pays qui ont décidé de porter leur quote-part au delà du pourcentage général sont l'Argentine, le Brésil, le Canada, Ceylan, Cuba, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, le Ghana, l'Iran, Israël, le Japon, le Mexique, la Norvège, l'Arabie séoudite, la Thaïlande, la Turquie et le Venezuela. Dans le cas du Canada nous avons proposé et avons reçu la permission de souscrire 100 millions de dollars de plus que la hausse de base des souscriptions à l'égard de chacune des institutions. Cette hausse a été jugée raisonnable de la part du Canada et a reçu l'approbation des gouverneurs des deux institutions, en raison de l'importance croissante du Canada dans l'économie mondiale.

La question suivante de l'honorable député de Welland a été celle-ci: Le Canada aura-t-il sa part des bénéfices de la banque? Évidemment, la réponse est: oui. Si les bénéfices sont répartis, certes, le Canada en recevra la part qui lui revient.

L'honorable député de Welland a dit ensuite que le Canada détient dans le Fonds de réserve des changes trop de dollars des États-Unis, mais pas assez d'or. Il n'y a guère eu de changement à cet égard depuis quelque temps. Fait digne de mention, la partie du Fonds détenue en obligations des États-Unis ne l'est pas entièrement en dollars américains. Nous en détenons une partie en bons du Trésor des États-Unis, que nous pouvons rapidement convertir en dollars américains si le besoin s'en fait jamais sentir et sur lesquels nous pouvons gagner un certain intérêt, tandis que ce que nous détenons en or ne nous rapporte, évidemment, aucun intérêt.

L'honorable député a soulevé la possibilité d'une hausse dans le prix de l'or. Je dois dire que nous discutons cette question depuis deux ans avec le gouvernement américain, et que nous ne voyons encore aucun signe d'une telle intention dans l'attitude du gouvernement américain.

M. Benidickson: A New-Delhi, qu'a dit le représentant des États-Unis sur ce point?

L'hon. M. Fleming: Il n'en a pas été question à l'assemblée publique de New-Delhi.

On m'a demandé ensuite quel est le fondement de notre souscription à la Corporation internationale de financement. S'il veut bien consulter les *Débats*, je pense que l'honorable député de Welland constatera que j'ai traité cette question d'une façon assez complète. Le Canada a souscrit pour 3,600 actions du capital-actions de la Corporation internationale de financement, sur un total de 93,277 actions le 1^{er} septembre 1958. C'est dire que le